

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Affichage : 01/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

Secrétaire de séance :

Madame Annick KOECHLER a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 043 – VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire constate que de nombreux livres appartenant à la commune sont inutilisés à la bibliothèque (livres trop anciens, dons, doublons).

Monsieur le Maire souhaite pouvoir revendre ces livres lors de foires à tout et propose que l'intégralité des fonds récupérés soit versée à une association ou à la coopérative scolaire de l'école Samivel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la vente des livres municipaux inutilisés par la bibliothèque,**
- **Autorise le reversement des fonds récoltés au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école Samivel,**
- **Dit que les livres restants seront donnés gracieusement à une ou plusieurs associations à but non lucratif.**

La secrétaire de séance, Annick KOECHLER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

